

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS.

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La répression de la criminalité

Au point de vue de la criminalité, une des plus considérables influences est celle du milieu : de nombreux faits ont prouvé depuis longtemps que, selon l'ambiance dans laquelle il vit, un homme, même peu impressionnable, se pervertit ou s'améliore, parfois sans s'en apercevoir.

Passant de la collectivité à l'individu, si, après avoir demandé la lutte contre la criminalité par le perfectionnement des milieux, soit au moyen d'efforts éducatifs sur leur ensemble, soit en réglementant leur composition, nous voyons d'abord l'urgence nécessaire d'inspirer aux citoyens les plus humbles, faibles et isolés, une confiance absolue de la justice sociale.

L'organisation d'une parfaite justice distributive doit être mise au premier rang du programme général dont les progrès de la criminalité exigent la rapide exécution. Au surplus, c'est la législation qui, peut-être, est insuffisante et vicieuse, souvent aussi, la magistrature l'applique avec une dangereuse souveraineté.

Quoique à cet égard on ait parfois exagéré beaucoup les critiques jusqu'à les transformer en attaques partiales parce que passionnées, il n'est pas niabie que la mentalité ordinaire des magistrats procède d'une instinctive prévention.

Ceci revient à dire qu'une intelligence exceptionnelle est seule capable d'apprécier avec équité un grand nombre d'individualités justiciables. Or, en un tel ordre de choses, ce n'est pas l'exception, c'est précisément la presque totalité qui serait nécessaire.

Cette sommaire constatation montre combien est complexe la question de la criminalité, et combien sont multiples et divers les domaines auxquels elle touche.

En examinant l'influence des milieux, nous n'avons envisagé que les collectivités libres, la Société en paix de fait avec elle-même, mais, si nous nous tournons vers les collectivités d'exception, si nous cherchons dans les établissements pénitentiaires, nous retrouvons les mêmes raisons produisant les mêmes situations dangereuses pour le bien général, et amenant aux mêmes conclusions.

Cependant, à l'exception de quelques générales théories, qui ont été émises, et à l'exception de quelques essais insuffisants, rien n'a été encore fait pour tenir compte de l'influence des ambiances, soit en les utilisant pour moraliser, soit afin de neutraliser leurs effets dépravateurs.

Le système pénitentiaire français actuel ne voit en tous les condamnés qu'un type uniforme, qu'il classe par les seules différences de sexe, d'âge et de durée de peine, comme s'il s'agissait d'abstractions, d'automates dépourvus de sentiments et de perfectibilité. Ainsi, les condamnations sont restreintes à un résultat matériel, alors qu'elles pourraient fréquemment avoir un effet moral excellent. — Il s'ensuit que le prisonnier sort toujours aigri, souvent emporté, presque jamais amélioré et rarement repentant ; ce n'est pas ce qu'avait espéré le législateur.

Tout au contraire le paiement de la dette contractée par le coupable envers la société, devrait être le remède le plus abondamment efficace de la criminalité. Il suffit d'un examen sérieux de la question, pour être convaincu de la possibilité qu'il en soit ainsi et, dès lors, le devoir s'impose de faire le nécessaire. Il s'agit de la santé morale de la nation et il doit en être du domaine public comme du domaine familial, où les plus graves intérêts sont au besoin, subordonnés au souci majeur de

la guérison, quand la maladie s'abat sur le foyer !

Ce devoir se présente avec cette triple division : Ne pas contaminer les êtres sains, chez lesquels la culpabilité, produite par un instant d'égarement, n'a été qu'accidentelle. Améliorer les mentalités qui en sont demeurées susceptibles. Ne pas aggraver la déchéance des caractères dont elle irrémédiable.

Hors la peine suprême, toutes les pénalités actuelles sont basées sur la suppression de la liberté.

Le système de la séparation individuelle, longtemps discuté, est sorti depuis longtemps déjà de la période doctrinale.

La loi du 5 janvier 1875 a décidé, en effet, que l'emprisonnement cellulaire procurerait une notable atténuation des peines, puisque trois jours de cellule complèteraient pour quatre jours de prison en commun, pourvu que l'épreuve ait duré au moins trois mois. En même temps, le législateur en bornait l'application aux peines n'excédant pas une année d'emprisonnement, à moins que le condamné ne demande et n'obtienne l'isolement pour une plus longue durée.

Le vice de la promiscuité dans les prisons communes est trop évident pour qu'on y insiste : elle crée de véritables champs de culture pour la corruption, elle met des prévenus innocents, des dettiers, des condamnés primaires, des jeunes gens à la merci d'influences délétères, et les expose après leur sortie, à des chantages auxquels ils ne pourront résister et qui risquent d'empêcher leur relèvement.

On ne peut donc que demander l'application de la loi de 1875 et souhaiter que le régime cellulaire soit appliqué à tous les condamnés à de courtes peines.

Un immense progrès sera donc réalisé le jour où nul incriminé ne sera plus exposé au contact d'autres prisonniers.

Malheureusement, cette transformation que la loi de 1875 a rendue obligatoire, se fait avec une lenteur excessive.

Ainsi, de 1903 à 1908, le nombre des prisons où le régime cellulaire fonctionnait s'est accru de 15 unités ; il faudrait plus d'un siècle pour achever la mise en état des 315 prisons où le régime en commun existe encore.

L'échec de la loi de 1875 est donc complet ; il faut pour y remédier une modification de la loi et un changement dans les procédés de l'administration.

Jean LALOY.

Fils de Normand

C'est en Normandie. Un représentant de commerce, qui voyage pour la première fois en cette région, arrête son cabriolet et demande sa route à un petit paysan qui garde ses vaches.

— Eh ! dis-moi, est-ce loin Lisieux ?
— Ça dépend, m'sieu.
— Tu m'as l'air d'être malin, comment l'appelles-tu ?
— Comme mon père m'sieu.
— Oui, mais le nom de ton père ?
— Oh ! c'est le même nom, de père en fils.
— Vous êtes nombreux dans la famille ?
— Autant que d'assiettes à table, m'sieu.
— Sans doute, mais combien d'assiettes ?
— On a chacun la sienne, m'sieu.

Et là s'arrête le dialogue. Le voyageur préfère renoncer à ses questions, devinant qu'il ne retirerait rien du madré fils de Normandie !

Les Chemins de fer européens

Le Ministère des travaux publics vient d'établir la statistique des chemins de fer européens en exploitation au 1^{er} Janvier 1913, non compris les lignes d'intérêt secondaire.

A cette date, le réseau européen des grandes lignes comptait une longueur de 342.923 kilomètres, en augmentation de 4.033 kilomètres, sur le réseau exploité de l'année précédente.

Dans ce total, l'Allemagne figure pour 62.692 kilomètres ; la Russie (y compris la Finlande), pour 61.861 ; la France, pour 50.993 kilomètres ; l'Autriche-Hongrie, pour 45.452 kilomètres ; la Grande-Bretagne et l'Irlande, pour 37.735 kilomètres ; l'Italie, pour 17.387 kilomètres.

Mais au point de vue du rapport entre la longueur du réseau et l'étendue du territoire, les pays qui viennent en tête sont : la Belgique, 29 kil. 7 par myriamètre carré ; le Luxembourg, 19 kil. 9 ; la Grande-Bretagne, 12 kil. ; la Suisse, 11 kil. 8 ; l'Allemagne 11 kil. 6 ; la Hollande, 9 kil. 8 ; le Danemark, 9 kil. 7 ; la France, 9 kil. 5 ; l'Autriche-Hongrie, 6 kil. 7.

INFORMATIONS

Au Maroc

Le résident général a reçu les caïds Anflous et El M'Tougui. Le général Brulard assistait à l'entretien, qui a duré une heure.

El M'Tougui recevra demain soir la croix d'officier de la Légion d'honneur. Le sultan recevra demain en audience le caïd Anflous.

La lettre que le général Lyautey a remise au sultan de la part du président de la République dit :

« Très cher et grand ami, il m'est agréable de porter à la connaissance de Votre Majesté que le Parlement français, désireux de prouver sa sollicitude à l'empire chérifien, vient de voter en sa faveur un emprunt de 35 millions de douros makhzani. Or, désireuse également de ménager les ressources de l'empire, la France fait bénéficier l'emprunt de sa garantie, de manière à réduire dans la mesure du possible le taux de son intérêt. L'emprunt permettra de liquider les dettes du Maghzen et d'entreprendre de grands travaux publics : ports, routes, télégraphes, ponts et qui enrichiront le Maroc et feront de l'empire que Votre Majesté gouverne avec tant de sagesse un pays très prospère. Il affirmera une fois de plus la collaboration des deux grands pays amis et de leurs peuples.

« Le résident général de la République m'a redit une fois de plus, au cours de son récent voyage, le concours loyal et si éclairé que Votre Majesté lui prête dans sa lourde tâche. Je tiens à l'en remercier vivement. Ce concours permettra de pacifier promptement les tribus des montagnes et de ramener aux limites du désert les tribus qui sont en « siba » (en révolte).

« Bientôt le Maroc tout entier sera heureux et prospère sous les ordres de Votre Majesté, indissolublement liée à la France, qui ne poursuit dans l'empire chérifien que la paix et le bonheur de tous.

« C'est dans cet esprit que j'adresse à Votre Majesté, avec l'expression de ma constante amitié, les vœux sincères que je forme pour son bonheur et la prospérité de son empire.

« Signé : POINCARÉ.

« Contresigné : DOUMERGUE. »

Le sultan a prié le général Lyautey de transmettre à M. Poincaré les sentiments de profonde reconnaissance qui l'unissent à la France.

Des nouvelles reçues par le ministre de la guerre annoncent que le commandant Delvalle, qui avait été récemment séquestré par les Kabyles, a été remis en liberté après versement d'une rançon et est arrivé à Ceuta.

En Alsace-Lorraine

La « Gazette de l'Allemagne du Nord » apprend que, sur l'ordre du chancelier, un important échange de fonctionnaires entre le gouvernement

d'Alsace-Lorraine et l'Empire est en préparation afin de raffermir en Alsace-Lorraine les sentiments d'unité et de loyalisme allemand.

Les fonctionnaires alsaciens ayant reçu une culture universitaire seront envoyés temporairement en service dans d'autres pays de l'empire, notamment en Prusse, et inversement des fonctionnaires du reste de l'Empire et de la Prusse seront envoyés en Alsace-Lorraine.

Il s'agit, explique la « Gazette », de fonctionnaires des tribunaux, de préfectures et de l'enseignement. Ceux-ci, grâce à des mesures financières ordonnées en haut lieu, pourront recevoir des traitements spéciaux.

La « Gazette de l'Allemagne du Nord » ajoute qu'on espère obtenir par ces mesures que les fonctionnaires alsaciens visés étudient les conditions de culture intellectuelle et les problèmes économiques de l'empire allemand et de la Prusse, tandis que les fonctionnaires envoyés en Alsace-Lorraine acquerront la compréhension des questions nationales et économiques du pays d'empire.

« On ne pourrait, conclut-elle, que se réjouir de voir cet échange de fonctionnaires prendre un développement plus considérable. »

La réglementation aérienne en Allemagne

Les incursions nombreuses faites l'année dernière dans les pays voisins, et notamment en France par des aéroplanes militaires allemands, ont provoqué une nouvelle réglementation des plus sévères de la part du ministère de la guerre allemand.

Il est interdit notamment aux militaires de prendre part à des épreuves sportives aériennes au cours desquelles ils peuvent être exposés à franchir les frontières. Exception n'est pas même faite pour l'Autriche-Hongrie, sauf avec l'agrément des autorités de cette dernière puissance. Les officiers-aviateurs des garnisons frontalières ne doivent pas voler à une distance inférieure à 5 kilomètres de ces frontières. Si des aéroplanes sont pris dans le brouillard, ils doivent atterrir immédiatement, ou faire de suite demi-tour pour reprendre la route inverse.

EN ORIENT

On lit dans la « Gazette de l'Allemagne du Nord » :

« Les desiderata des puissances de la triple alliance sont pleinement mis en faveur dans la réponse faite par celles-ci à la note grecque du 21 février. La rédaction de cette note n'a d'ailleurs soulevé aucune difficulté parmi ces puissances. La sagesse du roi et de ses conseillers permet de compter qu'ils prendront sans délai toutes les mesures nécessaires à la réalisation de leur plan.

« Le fait qu'il est tenu compte dans une large mesure des désirs de la Grèce au sujet du règlement de la situation sur ses frontières constitue une base pour le développement pacifique des événements. En ce qui concerne les îles promises à la Grèce, le gouvernement hellénique a reçu les mêmes assurances que celles données précédemment à la Turquie au sujet des îles restées en son pouvoir.

Escadre italienne à Durazzo

Une escadre italienne composée des croiseurs « Roma », « Napoli » et « Regina Elena » et de trois contre-torpilleurs, sous le commandement du duc des Abruzzes, est arrivée à Durazzo. Le duc des Abruzzes, et les commandants de tous les bâtiments ont été reçus en audience par le prince qui les a retenus plus d'une heure.

La question d'Épire

On assure, de source bien informée, que les divergences de vues dans la question de l'Épire sont applanies, sauf pour quelques points. Les négociations se poursuivent sur les questions encore en suspens.

Les recrues serbes prêtent Serment

Avec un cérémonial inaccoutumé, à eu lieu la prestation de serment envers le roi et la patrie des nouvelles recrues venues des territoires acquis et dont l'arrivée à Belgrade a provoqué de la part des habitants les manifestations les plus chaleureuses.

Le roi, le prince héritier Alexandre, le prince Georges, le ministre de la guerre et tous les officiers supérieurs assistaient à cette cérémonie.

LE CONFLIT MEXICO-AMÉRICAIN

L'Attitude des Républiques latines

Les journaux, particulièrement le *Diario ilustrado* et le *Mercurio*, conseillent à la chancellerie chilienne de s'entendre avec les chancelleries de la République Argentine et du Brésil pour proposer une médiation amicale au Mexique et aux États-Unis, afin de résoudre le conflit et d'éviter une guerre.

Les étudiants de Montevideo ont l'intention d'organiser une manifestation de protestation contre la politique des États-Unis.

Le *Diario del Plata* et la *Razon* disent qu'en présence du danger de l'absorption par l'Amérique du Nord des Républiques sud-américaines, celles-ci devraient s'entendre pour l'écartier.

Les journaux condamnent l'attitude des États-Unis dans la question du Mexique.

On parle de négociations

L'« Evening Journal » annonce que M. Rojas, ministre des affaires étrangères du Mexique, est parti pour la Vera-Cruz où il va négocier avec les officiers américains.

M. Wilson accepte l'arbitrage des Républiques latines

Le président Wilson a accepté l'offre du Brésil, de l'Argentine et du Chili d'employer leurs bons offices pour une solution pacifique et amicale de la crise mexicaine.

Six fabriques sont la proie des flammes

Un violent incendie a détruit, samedi, un pâté de maisons occupées par de petits fabricants, rue Baudin, au Pré-Saint-Gervais.

Le sinistre s'est déclaré, vers cinq heures, dans un chantier de bois situé au numéro 27.

Une fabrique d'oléomargarine a été la proie des flammes, qui ont détruit successivement une fabrique de couleurs, une usine de literie, une fabrique de malles et un immeuble d'un étage, au total, six constructions légères qui ont été réduites en cendres.

Les dégâts sont évalués à 500.000 fr. Plusieurs pompes de Paris ont coopéré aux travaux de sauvetage.

A 10 heures, tout danger était écarté pour les maisons voisines.

Exportation des végétaux

L'« Officiel » publie un décret aux termes duquel les végétaux à l'état ligneux autres que la vigne et les résineux, les palmiers, racinés ou non ainsi que leurs débris frais, provenant de l'étranger et des départements français des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de la Corse, ne pourront pénétrer en Algérie que par les ports qui seront désignés par le gouverneur général de l'Algérie et par les points de la frontière algéro-tunisienne qui seront déterminés de concert entre le gouvernement beylical et le gouverneur général de l'Algérie.

Deux folles voulaient nourrir un cadavre

M. Franc âgé de soixante-quinze ans, publiciste, directeur du journal *La Volonté*, habitait avec sa femme, septuagénaire, rue Clai-

raut. Celle-ci est atteinte depuis quelques mois d'aliénation mentale. Son état récemment s'aggrava et M. Franc, malade lui-même, dut, pour prendre soin d'elle, engager une femme de ménage du voisinage, Mme Séraphine Soufflet, âgée de soixante-huit ans.

A soigner la folle, Mme Soufflet perdit elle-même la raison. M. Franc mourut subitement au cours d'une crise cardiaque. Les deux femmes crurent qu'il n'était qu'évanoui, et le médecin ne put les convaincre. Il constata la folie de Mme Franc et de sa servante et jugea bon de prévenir le commissaire de police.

Lorsque le magistrat se présenta au domicile du défunt, il fut témoin d'un spectacle macabre. Mme Franc et la garde-malade s'imaginant toujours que M. Franc n'était pas mort, avaient fait venir d'un restaurant voisin toutes sortes de victuailles et de bouteilles de vin fins. Elles étaient occupées à « gaver » le cadavre. Le commissaire ne parvint qu'avec peine à éloigner les démentes du lit où reposait le corps. Séraphine Soufflet criait : « Mais laissez moi le réveiller, je vous dis qu'il n'est pas mort. Il ne digère pas, voilà tout. Quelques passes magnétiques feront le nécessaire ! » Comme elle menaçait d'avoir une crise de fureur, il fallut lui laisser faire ses passes magnétiques, puis on la fit sortir.

Pendant ce temps, Mme Franc s'était retirée à l'écart, sans bruit. On la retrouva occupée à manger ses chaussons. On conduisit Mme Franc à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

Est-ce la fin de la Main-Noire ?

La police américaine aurait réussi à découvrir le quartier général de la Main-Noire. Le siège central de la bande se trouve dans une maison de campagne de Westchester County, située au milieu des villas somptueuses des milliardaires new-yorkais. En fouillant le sol des souterrains, on a découvert une fosse remplie de chaux où les malfaiteurs jetaient les corps des malheureux qu'ils avaient assassinés. Dans le jardin, derrière la maison, il y a un stand où les affiliés s'exercent au tir et au revolver. A côté se trouve une grotte où l'on se retirait pendant la saison chaude pour discuter sur les divers projets.

C'est là que les agents, envahissant la maison, ont découvert la bande presque au complet et l'ont arrêté. Elle est composée d'Italiens.

Petites Nouvelles

A Louvrechy, près d'Amiens, plusieurs personnes tiraient le canon en l'honneur d'un mariage. Tandis que l'on bourrait la pièce par la gueule, celle-ci fit accidentellement explosion et vola en éclats, blessant grièvement deux personnes.

— Au cours de manœuvres exécutées près de Briançon par le 159^e de ligne, le soldat André, faisant une reconnaissance, vers dix heures du soir, trompé par l'obscurité, est tombé dans un canal et s'est noyé.

— Le ténor Caruso, qui avait eu déjà de nombreux démêlés avec la justice américaine, se voit intenter un procès de plus, qui n'est pas sans analogie avec les précédents : une jeune fille, miss Milderer Meffert, lui demande 500.000 fr., à titre de dommages-intérêts, pour rupture de mariage.

— Le président de la République et M^{me} Raymond Poincaré, se rendant à Eze-les-Pins, pour faire un nouveau séjour, ont quitté Paris, dimanche, par la gare de Lyon à 5 heures 20.

— M. Jean Villar, maire d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales) et conseiller général, qui était candidat aux élections législatives dans l'arrondissement de Céret, est mort, dimanche matin, des suites d'une maladie contractée au cours de la tournée électorale.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 26 AVRIL 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNES	CANTON DE CAHORS (NORD)				
	Inscrits	Votants	De Monzie	Doizié	Nuls
Cahors.....	3.106	2.220	1.597	435	188
Espère.....	81	75	63	8	4
Lamadelaide..	143	109	79	8	2
Lar.-des-Arcs..	132	114	106	6	2
Mercuès.....	162	129	83	39	7
Pradines.....	284	223	133	64	26
Valroufié.....	112	90	64	20	6

CANTON DE CAHORS (SUD)					
Arcambal.....	273	228	146	55	27
Labastide-Mar..	213	177	127	41	9
Montat (le)....	110	95	66	18	11
Trespoux-Ras..	143	128	103	16	9

CANTON DE CASTELNAU-MONTRATIER					
Castelnau.....	1.060	713	470	127	116
Cézac.....	101	86	62	15	9
Flaugnac.....	237	199	169	12	18
L'Hospitalet...	150	112	65	16	31
Pern.....	177	142	75	17	50
Ste-Alauzie...	137	89	53	25	11
St-Paul-Labouf.	207	173	136	14	23

CANTON DE CATUS					
Boissières.....	159	125	76	43	6
Calamane.....	91	67	42	22	3
Catus.....	372	279	136	108	35
Crayssac.....	165	116	47	46	23
Francoûls.....	149	117	65	42	10
Gigouzac.....	129	112	55	40	17
Junies (les)...	175	146	71	65	10
Labast.-du-Vert	144	125	52	65	8
Lherm.....	191	156	84	62	10
Maxou.....	211	142	106	26	10
Mechmont.....	72	55	35	9	11
Montgesty....	204	159	118	30	11
Nuzéjols.....	88	83	47	29	7
Pontcirq.....	120	96	41	40	15
St-Denis-Catus.	116	98	67	22	9
St-Médard.....	128	105	53	42	10

CANTON DE CAZALS					
Arques (les)...	211	154	83	30	41
Cassagnes.....	138	111	72	29	10
Cazals.....	204	173	75	85	13
Frays-le-Gélat.	252	180	93	73	14
Gindou.....	203	171	71	65	32
Goujounac.....	154	114	52	53	9
Marmignac.....	284	220	101	93	26
Montléra.....	272	181	99	68	14
Pomarde.....	93	70	37	29	4
St-Caprais....	102	82	26	34	22

CANTON DE LALBENQUE					
Aujols.....	158	121	62	49	10
Bach.....	140	120	95	5	20
Belfort.....	327	227	124	68	35
Belmont.....	117	95	49	15	31
Cieurac.....	173	130	84	21	25
Cremps.....	165	147	115	15	17
Escamps.....	141	97	43	45	9
Flaujac.....	105	88	56	16	16
Fontanes.....	209	166	119	27	20
Laburgade.....	117	96	55	13	28
Labenque.....	520	391	172	108	111
Montdoumerc..	214	150	126	12	12
Vaylats.....	186	154	78	16	60

CANTON DE LAUZÈS					
Blars.....	125	102	66	23	13
Cabrèrets.....	170	139	116	13	10
Cras.....	109	98	58	28	12
Lauzès.....	121	100	77	17	6
Lentillac.....	107	93	72	8	13
Nadillac.....	57	40	19	13	8
Orniac.....	91	74	67	3	4
Sabadel.....	115	95	74	14	7
St-Cernin.....	180	135	101	17	17
St-Martin-de-V.	116	97	65	11	21
Sauliac.....	137	115	78	18	19
Sénaillac.....	181	148	83	51	14

CANTON DE LIMOGNE					
Beauregard....	208	152	80	45	27
Calvignac.....	167	140	73	52	15
Cénévières....	164	129	85	26	19
Concots.....	192	154	91	28	35
Laramière....	226	182	110	30	42
Limogne.....	349	275	204	44	27
Lugagnac.....	96	80	51	8	21
Promilhanes..	164	124	51	18	55
Saillac.....	203	130	76	25	29
St-Martin-Lab.	180	150	78	8	64
Varaire.....	219	180	122	25	33
Vidaillac.....	120	97	51	14	32

CANTON DE LUZECH					
Albas.....	322	270	169	89	12
Anglars-Juillac.	144	107	53	40	14
Bélaye.....	181	128	61	56	11
Caillac.....	174	143	71	52	20
Cambayrac....	75	64	21	39	4
Carnac-Rouffiac	177	109	72	27	10
Castelfranc...	143	120	69	41	10
Douelle.....	293	261	167	52	42
Luzach.....	469	379	198	151	30
Parnac.....	155	107	24	67	16
St-Vincent....	315	232	118	90	24
Sauzet.....	209	140	91	22	27
Villesèque....	222	179	115	42	22

CANTON DE MONTCUQ					
Bagat.....	129	108	64	35	9
Belmontet....	95	79	33	29	17
Boulvé (le)....	159	130	91	33	6
Fargues.....	134	108	70	18	20
Lascabanes....	161	123	66	44	13
Lebreil.....	103	69	52	8	9
Montcuq.....	511	411	231	138	42
Montlaun.....	58	44	19	12	13
St-Cyprien....	163	113	54	39	20
St-Daunès....	140	116	64	35	17
St-Laurent....	142	110	50	47	13
St-Matré.....	81	74	40	19	15
St-Pantaléon..	167	126	68	40	18
Ste-Croix....	65	55	43	7	5
Saux.....	77	63	34	19	10
Valpionde....	129	111	56	42	13

CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE					
Duravel.....	340	233	74	137	22
Floressas....	112	90	46	17	27
Grézels.....	149	129	91	24	14
Lacapelle-Cab.	89	76	38	31	7
Lagardelle....	67	63	32	25	6
Mauroux.....	197	142	70	37	35
Montcabrier..	260	180	65	82	33
Pescadrières..	55	48	31	13	4
Peyssac.....	595	482	210	236	36
Prayssac.....	631	468	179	214	75
Puy-l'Évêque..	419	301	90	47	14
St-Martin-le-R.	161	113	45	26	42
Sérignac.....	287	227	111	98	18
Soturac.....	112	97	59	30	8
Touzac.....	112	97	59	30	8
Vire.....	151	125	74	40	11

CANTON DE SAINT-GÉRY

Bergantyl.....	90	70	60	7	3
Bouziès.....	75	65	47	12	6
Cours.....	176	144	109	22	13
Crérols.....	97	75	53	17	5
Escaluzels....	125	94	68	14	12
St-Cirq-Lapopie	172	145	104	37	4
St-Géry.....	230	149	111	26	12
Tour-de-Faure..	157	118	64	40	14
Vers.....	216	143	102	36	5

RÉSULTATS PAR CANTONS 1914 1910

CANTONS	1914		1910	
	De Monzie	Doizié	De Monzie	Doizié
Cahors (nord)...	2.145	580	2.593	229
Cahors (sud)...	442	130	571	34
Castelnau.....	1.030	226	1.161	90
Catus.....	1.095	691	1.454	287
Cazals.....	712	559	1.137	227
Lalbenque.....	1.178	410	1.087	262
Lauzès.....	876	216	997	121
Limogne.....	1.072	322	1.179	123
Luzach.....	1.229	768	1.624	341
Montcuq.....	1.035	565	1.409	145
Puy-l'Évêque...	1.155	1.057	1.793	364
St-Géry.....	718	211	772	90
Total.....	12.687	5.735	15.773	2.313

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

CANTON DE BRETONNOUX

COMMUNES	Inscrits	Votants	M. Bécays	M. Colrat	M. Espinas
Belmont.....	127	105	61	33	10
Biars.....	145	124	77	33	13
Bretonnoix....	293	233	90	123	12
Catus.....	312	253	129	104	14
Comiac.....	245	208	167	28	11
Cornac.....	284	214	155	36	20
Estal.....	134	100	76	15	4
Gagnac.....	418	315	207	77	27
Gintraç.....	85	79	51	17	8
Girac.....	116	99	70	24	2
Glanes.....	86	67	35	30	0
Lamalvie.....	82	64	52	7	4
Prudhomat....	223	186	70	87	22
Puybrun.....	265	213	133	56	17
St-Michel-Loub.	127	112	69	34	6
Tauriac.....	178	118	74	24	12
Teyssieu.....	201	176	122	38	12

CANTON DE CAJARC

Cadriou.....	45	32	24	1	5
Cajarc.....	472	350	173	122	39
Carayac.....	58	48	25	19	2
Frontenac....	62	52	38	5	7
Gréalou.....	143	108	80	19	3
Larnagol.....	169	142	80	48	1
Larroque-Toir.	121	96	79	9	6
Marcihac.....	213	173	92	39	40
Montrun.....	92	76	61	8	5
Puychours....	60	59	23	31	1
St-Chels.....	181	92	34	33	25
St-Jean-de-Laur	186	148	101	41	2
St-Pierre-Tour.	100	78	75	2	1
St-Sulpice....	92	72	44	5	18

CANTON DE FIGEAC (Est)

Figeac (Est)...	1.033	697	431	125	118
Bagnac.....	608	485	297	120	44
Cuzac.....	100	94	32	11	51
Felzins.....	224	182	1		

Les 340 sièges pourvus (dont 5 sièges nouveaux) étaient occupés par : Réactionnaires (A. L. P. comprise), 62 ; progressistes, 50 ; Fédération des Gauches, 21 ; républicains de gauche, 40 ; radicaux et radicaux-socialistes, 115 ; républicains socialistes, 13 ; socialistes unifiés, 36. Ils sont occupés par : Réactionnaires (A. L. P. comprise), 66 ; progressistes, 47 ; Fédération des Gauches, 20 ; républicains de gauche, 38 ; radicaux et radicaux-socialistes, 118 ; républicains socialistes, 11 ; socialistes unifiés, 40.

Les réactionnaires (A. L. P. comprise) gagnent 4 sièges ; les radicaux et radicaux-socialistes en gagnent 3 ; les socialistes unifiés en gagnent 4. Les progressistes en perdent 3, la Fédération des Gauches 1, les républicains de gauche 2, les républicains socialistes 2.

La différence entre les 337 sièges occupés précédemment et les 340, actuellement occupés, de même qu'entre les 11 sièges gagnés et les 8 perdus, provient de la modification apportée au nombre des circonscriptions.

Les 11 résultats non proclamés sont ceux des colonies (10 sièges) et un résultat douteux à Pontivy.

Parmi les candidats élus, signalons MM. Caillaux, l'abbé Lemire, Noulens, ministre de la guerre, Raoul Péret, Briand, Barthou, Chaumet, Lasies, de Mun, Charles Benoist, Denis Cochin, Métin, ministre du travail, Raynaud, ministre de l'Agriculture, Sarraut, Jaurès, Ponsot, Vaillant, Millebrand, Delcassé, Clémentel.

M. Buisson, mis en ballottage dans le 13^e arrondissement de Paris se désiste en faveur du socialiste unifié.

Parmi les députés sortants en ballottage citons MM. Augagneur, Painlevé, Paul Boncour, Cruppi, Bedouce, Ellen Prévot, Constant, Rouanet, Andrieu, etc.

Au 7^e

M. Champion, capitaine au 7^e d'infanterie, passe au 6^e régiment de tirailleurs indigènes (Algérie) et est maintenu au service des étapes (Maroc).

Nécrologie

Nous avons appris la mort de M. Henri de Pouzargues, général en retraite, décédé au château du Fossat, commune de Soturac, M. de Pouzargues a succombé, à l'âge de 84 ans, après une courte maladie.

Engagé volontaire au 15^e de ligne le 2 avril 1852, sous-lieutenant le 31 décembre 1855, lieutenant le 16 mars 1859, capitaine le 17 juillet 1867, chef de bataillon le 4 janvier 1871, lieutenant-colonel le 18 janvier 1879, colonel le 13 mai 1885, général de brigade le 26 octobre 1890, placé dans la section de réserve le 15 août 1894, il fit les campagnes du Mexique, de Crimée, d'Italie et la guerre de 1870-1871. Le général de Pouzargues était commandeur de la Légion d'honneur, décoré des médailles d'Italie, de Crimée et du Mexique.

Postes et Télégraphes

M. Durand, ex-cavalière à la 6^e compagnie de remonte, est nommé facteur des postes à Livernon.

M. Gauthier, canonnier au 3^e régiment d'artillerie coloniale, est nommé facteur à Labenque.

Aviron Cadurcien

La Société l'Aviron Cadurcien se réunira Samedi 2 mai 1914, à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du jour :

Admission de nouveaux membres. Question des Maillots.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture du Lot se réunira vendredi, 1^{er} mai, à dix heures du matin, rue du Lycée, Cahors.

Ordre du Jour :

1^o : Lecture du procès-verbal ; 2^o : Admission de nouveaux membres ; 3^o : Communication de M. Douaire, Directeur des Services Agricoles sur les diverses opérations d'été des arbres fruitiers ; 4^o : Communications diverses : Parasites du fraisier ; concours de la race ovine des causses du Lot etc... Le soir, à deux heures, séance d'application, sous la direction de M. Douaire au Jardin-Ecole de la gare.

Arrondissement de Cahors

Calvignac

Evènement. — Depuis deux mois que le mur du presbytère s'est écroulé et encombre le chemin, le public se plaint qu'on n'ait pas pris les mesures nécessaires pour le reconstruire. Nous espérons qu'il suffit de signaler ce fait pour que le conseil municipal face le nécessaire.

Saint-Cyprien

Mutuelle-Bétail. — Dimanche a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la Mutuelle-Bétail. Les comptes rendus par M. Clauzel, trésorier sont approuvés. Il est procédé à l'admission de nouveaux membres.

Diverses modifications statutaires sont adoptées et il est décidé que ces modifications seront imprimées afin que chaque sociétaire en possède un exemplaire. Le droit d'entrée reste fixé à 3 francs par tête assurée jusqu'au 1^{er} mai prochain, à partir de cette date, il sera porté à 5 francs. La question de la réassurance est ajournée.

M. Antonin Delrat est nommé commissaire-expert.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Vol à la pièce rare. — La gendarmerie avisée que deux nomades, Angeline Lafon et Louise Lamberts avaient volé une somme de 36 fr. à M. Mège, épicière et forgeron à Gelles, commune de Salvagnac-Saint-Loup (Aveyron), se mirent à la recherche de ces deux chevaliers d'industrie.

En effet, ces deux femmes pénétrèrent, dans le magasin, demandèrent à acheter des pièces rares et offrirent de les payer au-dessus de leur valeur. C'est ce qui déterminait leur arrestation, car pendant que la victime fouillait dans un tiroir celles-ci aidées d'un compère firent main-basse sur la somme de 36 fr. Elles appartenaient à la tribu Lambert, très connue pour ce genre d'opérations, et ont été arrêtées à Labastide.

Une information est actuellement suivie par M. Castan, juge d'instruction.

Un cadavre. — Dans la soirée de dimanche, un groupe de jeunes gens, venant du chef-lieu de la commune de Lissac, trouvèrent, non loin du village de Laborie, le cadavre d'un vieillard étendu dans le fossé de la route. Ils s'efforcèrent de se rendre compte s'il respirait encore, mais il ne donnait plus signe de vie.

L'adjoint au maire a fait prévenir la gendarmerie, qui s'est transportée sur les lieux pour procéder aux constatations légales. On suppose que ce malheureux était berger dans une ferme des Taupières.

Tribunal correctionnel. — Audience du 25 avril.

Le tribunal prononce une condamnation à 300 fr. d'amende, avec sursis, pour détention et vente de briques de contrebande.

Le tribunal reçoit la prestation de serment de M. Marcel Fréjeville, nommé surnuméraire de l'enregistrement de Figeac.

Camburat

Les radicaux socialistes de Camburat satisfaits de l'éclatante victoire républicaine que vient de remporter M. Bécays, député, sur ses adversaires politiques, sont heureux de lui adresser leurs sincères félicitations et de lui renouveler toute leur confiance et toute leur sympathie.

Tournée du contrôleur. — Le maire de Camburat prévient ses contribuables que le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie, vendredi 1^{er} mai à une heure du soir, pour la tournée générale des mutations de 1914 pour 1915.

Livernon

Elections législatives. — Nous avons vu des luttes électorales bien plus vives que celle de cette année, mais elles se faisaient au grand jour, tandis que celle-ci a été sournoise, hypocrite. Le mot d'ordre était : sus au radicalisme. Votez pour n'importe qui, excepté pour M. Bécays.

On avait compté sans le bon sens des électeurs du canton de Livernon qui ont pris le parti le meilleur, celui d'écouter la voix de la raison.

L'évolution se fait lentement, chez nous, mais sûrement. L'ouvrier agricole ne pouvait mieux choisir son représentant. Nous avons tous confiance en M. Bécays et sommes sûrs qu'il continuera de la mériter.

Bio

Fécondité. — M^{me} Brunet, métayère à Villès, commune de Bio, a mis au monde 3 enfants très bien constitués, 2 garçons et une fille. M^{me} Brunet avait déjà eu neuf enfants dont 6 sont encore vivants.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nous avons reçu trop tard pour notre dernier numéro l'article suivant. Il offre assez d'intérêt pour trouver place dans notre numéro de ce jour :

LE NOCTAMBULE

Le repas depuis longtemps est achevé, et par cette calme soirée de printemps dans la monotonie d'un village qui s'endort, la lecture est chose distrayante.

Neuf heures et demie viennent de sonner, lorsqu'une main vigoureuse frappe à coups redoublés à la porte de la maison.

Ce bruit m'a surpris, qui donc peut venir à cette heure ? Il faut un motif bien sérieux, ou un besoin pressant pour déranger de façon si brutale les gens à pareille heure.

J'ouvre, un homme est là debout devant ma porte ; d'un geste prompt, il me tend un papier froissé et s'esquive, sans que j'ai eu le temps de reconnaître ses traits ! Je me penche au dehors, je n'entends plus dans le silence de la nuit que les pas de l'homme qui s'éloigne et va frapper à d'autres portes.

Je referme ma porte, j'ai envie de passer mon humeur sur ce chiffon de papier, et de le jeter au feu, mais la curiosité l'emporte, je le déploie et une signature plus apparente que tout le reste, me révèle le nom de Raoul de Lapierre.

Voilà donc facétieux bonhomme, qui sans souci du repos qu'il trouble, vient, rasant les murs, à l'ombre de la nuit et s'esquivant comme un fauteur, déposer dans chaque maison avec son bulletin de vote, une lettre de reproches et d'injures qui ose prétendre « qu'à défaut des lauriers du succès il saura se contenter de la sympathie que l'on doit à un acte courageux ».

Des Lauriers !!! le pauvre, mais il ignore donc, que ces lauriers dont il rêve de se parer ne vivent bien qu'après des murailles, vieilles peut-être mais solides aussi, sur lesquelles il s'appuie tout comme la hampe d'un drapeau sur les murs d'une forteresse, et cette muraille qui soutient le laurier, c'est notre bon vieux Parti Républicain tout entier, dont les idées se sont amoncelées tout comme les pierres d'un mur, et qui forme une citadelle solide, imprenable, et s'il semble offrir parfois un côté faible, malheur à celui qui osera s'y attaquer, car alors les vieilles pierres, celles qui datent de la Révolution, et d'avant peut-être, ne se détacheront du rempart, que pour mieux écraser sous leur poids et leur nombre le téméraire noctambule, qui aura cru bon de profiter de l'ombre de la nuit, à la veille d'une fête pour entreprendre son geste insensé.

Le Lorrain.

Gramat

Foire. — Très bonne foire samedi, à Gramat, voici les cours :

Bœufs de travail, de 1000 à 1150 fr. la paire ; bœufs de boucherie, de 38 à 45 fr. les 50 kilos ; vaches de travail, de 600 à 850 fr. la paire ; vaches de boucherie, de 34 à 38 fr. les 50 kilos ; bœufs d'Auvergne, de 300 à 400 fr. la paire ; veaux de lait, 1,45 le kilo ; moutons gras, de 36 à 42 fr. les 50 kilos ; brebis de troupeaux, de 35 à 55 fr. pièce ; agneaux de 15 à 25 fr. pièce ; porcs d'élevage, nourris, de 35 à 60 fr. pièce ; porcelets, de 15 à 25 fr. pièce.

Halle : Blé froment, de 20,50 à 21 fr. l'hectol. ; avoine, 9,50 l'hectol. ; pommes de terre, 8 fr. l'hectol.

Volaille : Poules, 0,80 le 1/2 kilo ; poulets, 0,90 le 1/2 kilo ; canards, 0,80 le 1/2 kilo ; dindons, 0,80 le 1/2 kilo ; œufs, 0,85 la douzaine ; chevreaux, 5 fr. et 5,50 pièce ; oisons, 2,75 et 3 fr. pièce.

Beaucoup de jardinage très bien vendu. Les marchands étalagistes favorisés par un temps superbe ont bien vendu.

Saint-Germain

Foire. — Sans doute à cause des pressants travaux de l'époque, la foire de St-Germain n'a pas été des plus importantes. Néanmoins il s'est effectué d'assez nombreuses transactions aux divers foirails de la localité et à des prix rémunérateurs.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, de 40 à 42 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 800 à 1000 fr. la paire ; bouvillons de 500 à 600 fr. la paire ; veaux, de 1 fr. à 1 fr. 15 le kilo.

Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 45 à 55 fr. pièce ; antenais et antenaises, de 25 à 35 fr. pièce ; moutons de boucherie, de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilo ; bœliers pour reproduction, de 50 à 60 fr. pièce.

Porcelets d'élevage, de 25 à 30 fr. pièce dès l'âge de 2 à 5 mois. Volaille, de 0 fr. 75 à 1 fr. le demi-kilo ; œufs, 1 fr. la douzaine. Jardinage en assez grande quantité et vendu à de bons prix.

Les marchands étalagistes et débitants divers paraissent n'être pas trop mécontents du résultat de la journée.

Pas de vols ni d'accidents à signaler.

VARIÉTÉS

La Visite du Roi

Réjouissons-nous profondément de l'éclat qui a été donné à la réception des souverains anglais à Paris. Il y a eu mieux que la pompe des galas et la splendeur des solennités ; il y a eu le magnifique et vibrant accompagnement des ovations populaires qui n'obéit à aucun protocole, qui n'écoute aucun signal, qui ne subit aucune suggestion et qu'on sollicite à bien vainement, s'il n'était d'humour à se manifester. Que de réceptions empressées et glaciales parce que la joyeuse ardeur de la foule ne faisait pas claquer au vent les drapaux plantés aux fenêtres ! Edouard VII n'avait pas besoin de ces démonstrations extérieures pour pénétrer

les sentiments intimes de ces Français qui le connaissent si bien. Son fils, le roi actuel, pouvait être moins renseigné. Il n'ignorait ni le texte ni l'esprit des accords, mais il pouvait se méprendre sur les aspirations d'une nation voisine dont il n'avait jamais eu l'occasion d'étudier la psychologie. La preuve est faite. Georges V, en rentrant dans ses Etats, après d'inoubliables journées de fêtes, aura eu la joie de voir tout le peuple français communier dans l'amitié anglaise. Amitié ? rien de plus ? s'étonnent certains critiques qui présumaient peut-être que le voyage des souverains aurait pour immédiate conséquence de figer en un pacte d'alliance des paroles de cordialité.

La chaleur, très significative des toasts échangés à l'Élysée exclut leur hypothèse un peu légèrement accréditée. La Triple Entente n'opposera pas une triple alliance à la Triple de Berlin, de Vienne et de Rome. Mais elle n'en restera pas moins une force considérable, régulatrice, pondératrice, mise au service de la sagesse.

C'est précisément parce qu'elle est essentiellement pacifique que la puissante Grande-Bretagne entend ne pas changer le caractère du lien solide qui l'unit à la France et à la Russie. Elle ne veut pas qu'un système défensif puisse sembler à quiconque, un instrument offensif. Tel est le secret très clair de sa politique internationale. Il ne nous déplaît pas qu'il en soit ainsi. Une simple amitié franco-anglaise est plus forte, plus éloquente qu'une boîteuse et défiant alliance austro-italienne. Cette amitié reste le plus beau et le plus imprévu des monuments élevés depuis dix ans, au milieu de toutes les incertitudes et de toutes les contradictions européennes.

M. L.

Physique amusante

On n'a jamais le temps de s'ennuyer avec les médecins...

Avec le docteur Payr, de Leipzig, par exemple...

Etant donné que les très forts aimants exercent leur action même à travers des substances non métalliques, le docteur Payr tire de cette propriété l'application suivante...

Il vous fait avaler du fer en poudre, qui va s'éparpiller dans l'intestin. Puis, il laboure d'un aimant votre ventre... Les particules de limaille se précipitent aussitôt... Mais elles entraînent les anses intestinales qui leur servaient d'habillage.

Alors, vous ressentez peut-être des coliques... Tant mieux, tant mieux ! Ceci démontre au docteur Payr que vous avez des adhérences. Il répète donc la manœuvre. Les coliques redoubleront... Et vous crierez... Qu'importe ! Car les adhérences s'étiennent, s'affaiblissent, s'amincissent toujours, — finalement, cèdent.

Et plus de constipation, mesdames et messieurs... Pas plus de constipation que sur la main...

Le docteur Payr autorise ses malades à réunir leurs amis, leurs amis, durant l'expérience...

Et quel délicieux cinq à six ! Vous m'avouerez que ce doit être autrement drôlet que de danser ou de voir danser le tango.

Masques et Visages

Je sais maintenant pourquoi les femmes jeunes, saines et fraîches, dont la chevelure est belle et la peau naturellement incarnadine, enduisent leur face de crèmes et de fards, au point de se composer une physiologie qui n'est la leur d'aucune façon.

Je le sais depuis hier, ayant été remis en présence d'une dame après vingt-cinq ans.

Ses traits n'ont pas bougé d'une ligne.

Et je me suis souvenu que, dans sa fleur, elle se maquillait, elle se vernissait déjà. De sorte, à la réflexion, que ne vis oncques son visage. Je ne vis que le visage qu'il lui plaisait de se faire, — le visage que je lui retrouverai aujourd'hui, que je lui retrouverai demain, que je lui retrouverai toujours.

Beaucoup de femmes attendent de vieillir avant de se fabriquer une tête. Mais, alors, elles changent. Et qui ne s'aperçoit du changement ! Qui n'en rit et ne s'en amuse !

Au contraire, une femme qui, dès sa jeunesse, a l'héroïsme de renoncer à ses propres avantages pour s'émailler, pour se ripoliner les joues, pour s'« établir » un masque artificiel, ne nous affasque pas, précisément parce qu'elle est jeune, parce qu'elle opère dans l'intention, non pas de réparer des ans irrémédiables outrages, mais de suivre une mode, — un caprice, une fantaisie personnelle. Et nous sommes pleins d'indulgence.

Or, ce masque étant définitif, comme nous ne lui en aurons jamais connu d'autre, nous ne serons pas étonnés qu'elle le garde éternellement ; nous ne nous inquiéterons jamais de l'âge qu'elle peut avoir...

O femmes, craignez les trahisons qui vous dénoncent. Ayez le courage de vous défigurer de bonne heure à l'heure où vous n'inspirez pas encore de soupçons, — fussiez-vous même extrêmement jolies.

Enfin, préparez l'avenir.

Chronique agricole

LE MACHINISME EN AGRICULTURE

Les essais hâtifs, auxquels ont été soumis jusqu'ici, dans les concours et les démonstrations publiques, les instruments perfectionnés qui intéressent tant les paysans, n'ont pu que lui donner une idée de la rapidité avec laquelle ces machines exécutent le travail du sillon, réduisant à la fois la durée du labour et les frais de la main-d'œuvre. Des expériences poursuivies avec méthode et surveillées par des hommes de science sont nécessaires pour faire connaître la valeur réelle des appareils nouveaux, leur degré d'endurance dans le violent effort auquel les assujettit le rude travail des champs. Prenant la plus heureuse des initiatives, le ministre de l'Agriculture, M. Clémentel, a décidé que ces expériences, qui devront se poursuivre pendant plusieurs saisons, seront organisées par les maîtres de la grande école de Grignon, sur le domaine de laquelle les principales maisons françaises de construction mécanique ont amené, pour qu'ils participent aux travaux du concours, les onze appareils de type différent admis à donner la mesure de leur puissance dans cette joute de la motoculture.

C'est devant le Président de la République et plus d'une centaine de parlementaires accourus des départements pour assister à l'inauguration de ces épreuves sensationnelles qu'en octobre dernier les tracteurs, les labourseuses-herses, les bineuses, les moto-charrues du concours ont commencé leurs travaux.

Ces essais marqueront une date dans l'histoire des progrès de l'agriculture française. Sans doute, tous ces appareils de culture mécanique ne sont pas d'une conception absolument nouvelle. Le transport de la vapeur dans les champs et son application à la préparation du sol, qui se propagèrent d'abord en Angleterre et aux Etats-Unis, étaient déjà expérimentés avec succès en 1860 dans le Calvados lors de la mise en culture des baies du Mont-Saint-Michel et des Vexys. Antérieurement, la vapeur était appliquée depuis un certain nombre d'années en France aux batteuses, aux coupe-racines, aux concasseurs de grains, aux hache-paille, etc.

Le système Fowler, dont les machines servirent à l'expérience de 1860, avait remporté au concours de Chester, en juillet 1858, le grand prix de 12.500 francs proposé pour le meilleur système de labourage à vapeur. Ce sont ces grands appareils de labourage mécanique, avec locomobile, chariots-pouille et treuil ou s'enroulent les câbles, qui restèrent utilisés jusqu'à nos jours par les fermiers auxquels ils permettaient d'augmenter l'étendue de leurs emblavures et de produire à plus bas prix grâce au développement des surfaces labourées. Systèmes coûteux néanmoins, dont l'emploi se limitait aux grandes exploitations et nécessitait l'apport quotidien, de la ferme aux labours, de près de 5.000 kilogr. de combustible et d'eau pour assurer le fonctionnement de la force motrice !

La découverte du moteur à explosion, qui produisit beaucoup de force à l'aide de carburants concentrés sous un faible volume, a depuis une dizaine d'années ouvert de plus larges horizons à la culture mécanique. Ce moteur est devenu l'âme de la motoculture. Il a déterminé l'invention des tracteurs plus légers qui véhiculent maintenant à travers champs les instruments aratoires et celle des machines à marche autonome qui accouplent à la fois dans leurs organes le moteur et l'instrument de labour.

C'est à la motoculture représentée par une douzaine d'appareils que se limiteront les expériences de Grignon. L'agriculture française en attend avec impatience les résultats. Toute la culture, la petite comme la grande, y est, en effet, intéressée, car la simplification et la réduction des organes moteurs mettront bientôt la motoculture à la portée de tous. On sait d'ailleurs que, dans plusieurs départements déjà, des sociétés locales se sont formées en vue d'utiliser dans les petites exploitations l'outillage mécanique perfectionné.

On devine quelle extension est susceptible de prendre la culture, grâce au perfectionnement des instruments de travail, dans les vastes champs laissés encore en friche, faute de main-d'œuvre, et quelle masse énorme de denrées de tout genre, de céréales surtout, peut s'en écouler sur les pays peuplés d'Europe.

Après la réforme des méthodes de culture, la réforme de l'outillage. Après les machines qui facilitent et accélèrent les récoltes, voici celles qui allègent et simplifient le labour et les façons culturales. Nous vivons en un temps où il importe que l'agriculture française ne se laisse pas devancer. Il faut qu'elle se hâte de demander à la machine l'énergie dont les muscles se montrent plus avares.

Henri FLAMANS.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2100^e livraison (25 avril 1914).

Filles de Proserpine (1793-1799), par Georges-G. Toudouze. Petite histoire de l'alcool. Une sphère céleste originale, par Pierre de Mériel. L'enfant des fées, par Thérèse Jeanroy. A travers le Maroc français : de Casablanca à Marrakech, par Louis Rousset.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain.

Pourquoi LE PETIT ÉCHO DE LA MODE a-t-il un tel succès ?

Pourquoi est-il lu par toutes les Femmes de toutes conditions ?

- 1^o Parce que ses Patrons découpés sont simples, clairs, faciles ;
 - 2^o Parce que ses Feuilles de Broderies décalquables sont grandes, belles, nettes ;
 - 3^o Parce que sa Mode est élégante, pratique, convenable ;
 - 4^o Parce que sa Rédaction est abondante, saine, variée ;
- Parce qu'il satisfait à la fois les yeux, l'esprit et le cœur de la femme.

En Vente partout 10 C^mes le N^o et 7, rue Lemaignan, PARIS

HERNIES

La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être. Hernieux, vous avez déjà entendu parler du spécialiste M. GLASER, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas les essayer ?

Les appareils de M. GLASER sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux ; ils se portent jour et nuit sans gêne. Sans ressort et sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

En voici une preuve : « Depuis 7 ans je souffrais d'une hernie épigastrique. Le 16 avril dernier j'appris votre passage à Montauban. Je fus votre voir et je ne le regrette point.

« En effet vous m'avez vendu un appareil que je n'ai appliqué que le 1^{er} mai. Quinze jours après, ma hernie était parfaitement contenue et, aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que je suis complètement guéri. Mille fois merci ! 8 sept. 1913.

Méric SIMON, éclusier, N^o 15, à Montech (Tarn-et-Garonne) ».

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir essayer cet appareil de 8 heures du matin à 4 heures du soir, à : CAHORS, le Vendredi 1^{er} mai, Hôtel de l'Europe.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée franco sur demande adressée à M. GLASER, Boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

Les Pilules Suisses toniques, laxatives, dépuratives, chassent les glaires, fortifient l'estomac, nettoient l'intestin, purifient le sang. 1 fr. 50 la boîte de 50 pilules.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 27 avril 1914

Le marché est irrégulier et peu actif.

Notre 3 0/0 faiblit à 86,05. Les fonds d'Etats étrangers sont un peu mieux tenus. L'Extérieure Espagnole s'inscrit à 87,72, l'Italien à 95,65, le Turc à 81,05 et le Serbe à 80,25. Le Russe 3 0/0 1891 termine à 73, le 1896 à 70, le 5 0/0 1906 à 103,50, le 4 1/2 1909 à 96,20 et le Consolidé à 87,50.

Dans le groupe des établissements de Crédit la Banque de Paris cote 1595, le Comptoir d'Escompte 1035, le Lyonnais 1605 et la Société générale 790. Parmi les chemins Français, le Nord vaut 1696 et le Lyon 1280. Le Rio-Tinto finit à 1769.

